



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1355

Approbation du nouveau projet éducatif de Lyon 2021-2026 et prorogation pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de la convention relative au projet éducatif et plan mercredi 2018-2021

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1355 - APPROBATION DU NOUVEAU PROJET EDUCATIF DE LYON 2021-2026 ET PROROGATION POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2021-2022 ET 2022-2023 DE LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET EDUCATIF ET PLAN MERCREDI 2018-2021 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Notre plan de mandat donne à l'enfant une place centrale dans la cité, et fait de l'Education une de ses priorités. Il adresse une ambition forte pour les jeunes Lyonnais de 2 à 16 ans et leurs parents. Il s'agit de créer une véritable alliance éducative qui réponde aux enjeux d'aujourd'hui et de demain : agir pour les conditions d'épanouissement et de bonne santé des enfants, leur permettre de s'ouvrir aux autres, de mieux comprendre les enjeux environnementaux et sociaux, de devenir des citoyens responsables et engagés, tout en œuvrant à la réduction des inégalités.

Pour cela, la Ville s'appuie sur son projet éducatif qui constitue à la fois le socle de la politique éducative lyonnaise et le levier pour mobiliser des ressources et moyens au service des enfants sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Il réunit autour de valeurs et de manières d'agir communes toute la communauté éducative (la Ville de Lyon et ses partenaires institutionnels : Education nationale, CAF, Etat, Métropole, Caisse des écoles) et s'appuie sur le riche tissu associatif de l'éducation populaire (MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance...) ainsi que sur l'ensemble des associations locales pour accompagner les 78 000 jeunes Lyonnais de la maternelle au collège et leurs parents.

Le Projet éducatif de territoire (PEdT) 2018-2021 qui s'achève, s'est déployé dans une période « hors norme » marquée par un changement de l'organisation de la semaine de l'enfant, l'arrivée du nouvel exécutif municipal portant de nouvelles ambitions éducatives, et le bouleversement né de la crise sanitaire.

C'est dans ce contexte qu'a été dressé, entre janvier et mars 2021, avec l'ensemble des partenaires, le bilan du projet éducatif 2018-2021. Celui-ci a montré l'importance de conforter et d'élargir la mobilisation collective issue de la gestion de la crise sanitaire ainsi que la pertinence des dynamiques de travail et de projet initiées à la faveur de la mise en place des accueils de loisirs périscolaires au sein des écoles depuis 2014.

Ce bilan a également mis en évidence des limites et axes d'amélioration concrets que ce soit au niveau des enjeux éducatifs à développer (la participation active des jeunes et des parents), des temps (l'extrascolaire et l'accès aux loisirs), des publics bénéficiaires (ados/jeunesse) ou encore des modalités de travail et d'engagement des partenaires (une animation du projet plus concrète et territorialisée).

Afin d'élaborer son nouveau projet éducatif, la Ville de Lyon a souhaité associer de manière inédite, avec l'appui d'un prestataire extérieur, tous les acteurs éducatifs locaux (enfants, parents, partenaires institutionnels, équipes enseignantes des écoles et collèges, acteurs associatifs, agents de la ville de Lyon et élus Ville et Métropole). Cette démarche

de co-construction reconnaît le pouvoir d’agir des acteurs et fait de ce projet, leur projet, comme fondement d’une véritable alliance éducative.

De mai à décembre 2021, de nombreuses occasions de participer à cette réflexion collective ont été proposées à l’échelle de la ville et en proximité dans les arrondissements selon des modalités originales. Chacun a pu ainsi apporter son expertise et ses propositions pour définir un projet commun qui intègre les enjeux de la transition écologique, de la justice sociale, et permette de créer une alliance éducative dynamique et inclusive :

- une concertation large des parents a été menée par l’intermédiaire d’un questionnaire combinant consultation en ligne et en face-à-face, comptabilisant près de 3 700 répondants ;
- la parole de plus de 700 enfants a été recueillie via des groupes d’échanges organisés au sein de 23 structures (associations d’éducation populaire et accueils de loisirs associatifs et municipaux) ;
- l’enquête en ligne à destination des partenaires éducatifs (Ville, Éducation nationale, autres acteurs institutionnels, associations et représentants des parents d’élèves) a obtenu près de 800 réponses ;
- en parallèle, près de 500 personnes ont pu dialoguer à l’occasion d’ateliers thématiques et d’arrondissements.

Cette démarche de co-construction partenariale a permis d’élaborer un nouveau projet éducatif structuré autour de 3 ambitions thématiques que sont :

- « une éducation à la transition écologique » pour promouvoir une alimentation saine et responsable, resserrer le lien avec la nature et le vivant, encourager les pratiques écoresponsables en matière de mobilités, réemploi et numérique ;
- « une éducation à la citoyenneté, à l’engagement et émancipatrice » pour faire des pratiques artistiques, culturelles et sportives des leviers d’émancipation, faire vivre les valeurs républicaines et lutter contre toutes les discriminations, accompagner les enfants pour exercer leur citoyenneté en développant leur pouvoir d’agir ;
- « une éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive » pour favoriser le bien-être des enfants en veillant à la prise en compte de leurs besoins, agir contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales et faire vivre l’alliance éducative.

Ces trois ambitions sont elles-mêmes déclinées en objectifs opérationnels pour guider concrètement les actions et les projets pédagogiques de l’ensemble de la communauté éducative lyonnaise dans les années à venir.

Compte tenu de ces ambitions et de la volonté affirmée de faire vivre la dynamique impulsée autour de ce nouveau projet, il est proposé d’inscrire ce dernier dans un temps long, pour la période 2021 à 2026. En effet, il s’agit de laisser le temps à tous les acteurs (professionnels, élus, parents et enfants) sur les territoires de se saisir de ce projet, de l’investir à travers le déploiement d’actions adaptées et de nouveaux modes de faire éducation ensemble.

Au regard de l’allongement de sa durée, le projet éducatif fera l’objet d’une démarche de bilan intermédiaire à échéance de 2024, ainsi que d’un bilan final en 2026.

Le projet éducatif est mis en œuvre notamment à travers le soutien financier apporté par la Ville de Lyon et ses partenaires aux projets pédagogiques portés par les équipes enseignantes, les équipes d'animation et les associations dans le cadre de ses différentes programmations. Il se traduit également par la mise à disposition de ressources humaines (personnels des écoles et de l'animation, personnels médico-sociaux, médiateurs des institutions culturelles, éducateurs des activités physiques et sportives, ambassadeurs du livre...) en appui aux équipes pédagogiques.

Il intègre les enjeux du contrat de ville à travers le programme de réussite éducative (PRE) et la Cité éducative Lyon 8^{ème}. Il s'appuie également sur la charte de coopération culturelle de la ville qui fait de la culture un vecteur d'émancipation et un levier pour combattre les inégalités sociales et territoriales.

Enfin, il prend appui sur différents dispositifs contractuels partenariaux : le Contrat Enfance Jeunesse/Convention Territoriale Globale porté conjointement avec la Caisse d'allocations familiales, le contrat local d'accompagnement à la scolarité, Réseau d'écoute et d'appui aux parents ou encore la convention relative au projet éducatif territorial et au plan mercredi.

Cette dernière, signée par les service de l'Etat (Préfet et Inspecteur d'Académie - Directeur académique des services de l'Education nationale du Rhône IA DASEN), la Caisse d'allocations familiales et la Collectivité, fixe l'organisation des temps de l'enfant sur la semaine et les modalités d'organisation des activités périscolaires pour les élèves de maternelle et d'élémentaire des écoles publiques de Lyon, tel que prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n° 2013-595 du 8 juillet 2013 et en application de l'article L 551-1 du code de l'éducation.

A Lyon, la semaine des élèves des écoles publiques lyonnaises est organisée sur 4 jours depuis la rentrée scolaire de septembre 2018, dans le respect des dispositions du décret du 27 juin 2017. La convention relative au projet éducatif territorial et au plan mercredi a été signée pour la période 2018-2021 et arrive à échéance. Dans le contexte de la crise sanitaire et de ses impacts, et conformément au courrier en date du 10 novembre 2021 de l'Inspecteur d'Académie - Directeur académique des services de l'Education nationale du Rhône, la convention relative au projet éducatif et au plan mercredi est prorogée pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

L'ensemble des dispositions relatives au nouveau projet éducatif de Lyon 2021-2026 et à la convention relative au projet éducatif et plan mercredi 2018-2021 se trouvent présentés en annexes de la présente délibération.

Vu le projet éducatif de Lyon 2021-2026 ;

Vu la convention 2018-2021 relative à la mise en place du projet éducatif de territoire (PEDT) et du plan mercredi et ses annexes mises à jour à la date de la rentrée 2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le décret n° 2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au projet éducatif territorial (PEDT) et à l'encadrement des enfants bénéficiant d'activités périscolaires qui prévoit la pérennisation et la codification des mesures expérimentales prévues lors de la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire ;

Vu le courrier en date du 10 novembre 2021 de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale du Rhône ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Le nouveau projet éducatif de Lyon 2021-2026 est approuvé.
- 2- La convention relative au projet éducatif et plan mercredi 2018-2021 est prorogée pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit projet et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET